



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr

Aix en Provence
le 5 JUIN 2020

Ensemble, donnons le bon cap !
Vous informer.
Vous alerter.
Vous aiguiller.

SECTION
LOCALE
LFMM

CONGÉS ÉTÉ 2020

Avec des prévisions de trafic qui s'affinent et un horizon sanitaire qui commence à s'éclaircir*, l'UNSA-ICNA a fait appel au pragmatisme et a demandé à ce que les quotas de congés ainsi que leur modalité de dépôt soient réévalués au bénéfice des agents pour la saison à venir.

Une offre disponible de 13-14 secteurs/zone dans notre configuration actuelle contre un besoin qui ne devrait excéder 5 secteurs/zone d'après les propres prévisions de l'administration, autant dire que **le basculement des jours rouges en orange pour la période estivale n'aurait du être qu'une formalité....** ..et pourtant non !

Il est une nouvelle fois consternant de constater que le même encadrement capable d'imposer des congés forcés avec des préavis de 48h pour en diminuer le reliquat ou d'être désireux de disposer d'agilité pour modifier des TDS en 72h choisisse d'opter pour la rigidité et la multiplication des contraintes lorsqu'il s'agit d'allouer de la souplesse aux ICNA pour leur dépôt de congés.

Le basculement des jours rouges en orange n'est pour l'instant envisagé que pour le mois de juillet..
..et **sous conditions (d'accepter les points suivants).**

DIALOGUE SOCIAL



- En premier lieu et nous partageons cet objectif, **ne pas générer de délai pour staffing**. Aucun doute sur notre capacité à faire face à la demande compte tenu de nos palettes d'outils et pourtant la garantie du congé supplémentaire en août arrive à poser problème.

- Application stricte du dépôt des congés J-25: Là encore, le dogme idiot de la contrainte semble prévaloir. Imposée par le SNCTA il y a quelques semaines afin de forcer les ICNA à planifier leur congés plus tôt, cette contrainte apparaît totalement déconnectée du contexte actuel. L'UNSA-ICNA considère que dans cette période où les enjeux de programmation ont évolué et où des incertitudes demeurent quant aux possibilités de déplacements pour les agents, cette contrainte doit être assouplie. Notons qu'elle le fut d'ailleurs au cours des dix dernières années...

- J0 annulable à J-20 avec possibilité de « report à une date ultérieure »

Sachant que les programmations des J0 sont effectuées à l'année n-1 quid de cette nouvelle notion de « report à une date ultérieure »?

- Création de « RO sanitaire »

La réserve opérationnelle RO utilisée de manière unique au cœur de la crise sanitaire ne dispose d'aucune base réglementaire; elle fut décidée en accompagnement de mesures sanitaires drastiques pour répondre à la situation exceptionnelle qu'a traversée notre pays et au risque de contamination massif qui pouvait impacter des équipes entières de contrôleurs.

Aussi il est surprenant qu'après la phase 1 de « RO de crise » justifiée par des motifs impérieux, **l'administration envisage dès à présent la pérennisation** de ce mécanisme d'exception au travers d'une phase 2 pour la durée de l'été aixois avec une « RO sanitaire » et en nous gratifiant même d'une annonce de « phase 3 » prochainement discutée.... pour l'automne!

Il est à noter que l'administration centrale, pleine d'opportunisme, a récemment fait part de sa volonté d'introduire -durant cette fenêtre de crise sanitaire- un nouveau concept allant à l'encontre de toute notre réglementation actuelle avec un principe de mutualisation des mesures de flexibilité sur plusieurs années.

Introduire un mécanisme d'exception dans un cadre de gestion courante soulève de profondes interrogations et de lourdes implications.

Il reste encore quelques jours à l'encadrement local pour revoir sa copie, retrouver du pragmatisme et éviter d'accroître encore une nouvelle fois le ressentiment de la salle de contrôle.